



## REGLEMENT TRAVAUX CONFORMITE D UN HANGAR

-----  
Par gilou

bonjour,

je loue les murs d'un hangar, mon locataire a acheté le fond de commerce de mon ancien locataire une carrosserie, j'ai fait venir la socotec et m'ont confirmé que la cabine de peinture n'était pas en conformité, je leur ai signalé et demandé de faire les travaux, à la cloture de ceux-ci, le locataire a refusé de régler l'électricien, disant qu'elle était à ma charge. Mon comptable me signale que c'est leur exploitation donc c'est à leur charge. Est ce exacte??

les murs qui sont loués sont au nom propre et non de la carrosserie,

ALORS QUI DOIT PAYER???

Il a acheté un fond de commerce pas en conformité?

MERCI DE VOTRE AIDE